F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

Seizième session ordinaire

Rome, 30 janvier-3 février 2017

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

I. Introduction ..... 1 - 2

II. Contexte ..... 3 - 5

III. Objectifs, indicateurs et moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières ..... 6 - 11

IV. Calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial ..... 12 - 18

V. Indications que la Commission est invitée à donner 19

Annexe A: Objectifs, indicateurs et moyens de vérification proposés pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*

Annexe B: Objectifs, indicateurs et moyens de vérification proposés pour évaluer l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières

Annexe C: Calendrier proposé pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*, y compris les étapes clés de l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

mr416

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa quinzième session ordinaire, tenue en 2015, a examiné les indicateurs proposés pour les ressources génétiques forestières. Elle s'est félicitée des progrès accomplis et a reconnu que des efforts supplémentaires étaient encore nécessaires afin de parfaire la liste d'indicateurs vérifiables pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Plan d'action mondial)[1]. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre ses travaux sur les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières en concertation avec la Division des statistiques de l'Organisation et de coordonner un processus consultatif intersessions auquel participerait le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail), en vue d'ajuster la liste d'indicateurs proposée et d'établir une série d'objectifs en matière de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur des ressources génétiques forestières, ainsi qu'un projet de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, pour examen par le Groupe de travail et par la Commission à leurs prochaines sessions[2].

2. Le présent document expose les objectifs, les indicateurs et les moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières qu'il est proposé d'utiliser aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. L'approche suivie pour les mettre au point y est également expliquée. On y trouve aussi des informations sur le processus de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial ainsi qu'une proposition de calendrier à cet effet. Dans la mesure où les activités de suivi devraient être menées en association étroite avec l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Deuxième rapport), le calendrier de suivi proposé tient compte également des étapes clés du processus d'élaboration du rapport.

II. CONTEXTE

3. Les objectifs relatifs aux ressources génétiques forestières doivent préciser les finalités que les pays sont appelés à réaliser conformément au Plan d'action mondial et indiquer dans quelle mesure ceux-ci y sont parvenus. Les indicateurs mesurent les progrès que les pays accomplissent au regard des finalités poursuivies. Le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial permettra aussi de contribuer au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 13 d'Aichi (et de l'objectif pour la période suivante 2021-2030) et des cibles pertinentes des Objectifs de développement durable[3].

4. Les objectifs (aussi appelés critères ou finalités) et les indicateurs ainsi que les buts et les moyens de vérification sont utilisés pour concevoir et apprécier la gestion des ressources génétiques forestières[4]. Ils sont liés entre eux selon la hiérarchie suivante:

- Les buts représentent la justification générale des objectifs, des indicateurs et des moyens de vérification.
- Les objectifs visent à rendre les buts plus concrets et plus opérationnels sans constituer eux-mêmes des mesures d'application directes.
- Les indicateurs sont fondés sur des éléments de systèmes naturels ou artificiels pouvant être attribués directement ou indirectement à la durabilité ou à d'autres aspects de ces mêmes systèmes et de leur utilisation.

[1] CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 19.
[2] CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 20.
[3] Objectifs de développement durable des Nations Unies, https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300 (en anglais).
[4] Voir Boyle, T.J. 2000. *Criteria and indicators for the conservation of genetic diversity*, dans: Young, A. G., Boshier, D. H., Boyle, T. J. (sous la direction de), *Forest Conservation Genetics: Principles and Practice*. CABI Publishing, Wallingford, p. 239-251.

- Les moyens de vérification sont des données ou des informations utiles au calcul des indicateurs. Chaque indicateur doit être mesuré à l'aide d'un ou de plusieurs moyens de vérification.

5. Les indicateurs sont généralement élaborés selon un cadre conceptuel fondé sur quatre éléments: état, pressions, avantages et réponses[5]. La formulation d'un objectif est largement déterminante de la nature de l'indicateur qui permettra de mesurer les progrès au regard de celui-ci. De même, le choix de l'indicateur à utiliser détermine celui des moyens de vérification. Les indicateurs pertinents aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial concernent principalement l'état et les réponses. Bien entendu, la construction des indicateurs impose nécessairement des compromis entre ce qui doit et ce qui peut faire l'objet d'un suivi compte tenu des ressources humaines et financières disponibles. Aussi est-il important que les indicateurs et les moyens de vérification tiennent compte de la disponibilité actuelle ou prévue de données et d'informations.

III. OBJECTIFS, INDICATEURS ET MOYENS DE VÉRIFICATION RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

6. À la demande de la Commission, la FAO a tenu des consultations par voie électronique, en février et en mars 2016, portant sur les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières. Les membres du Groupe de travail, les points focaux nationaux pour le rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* ainsi que les organismes internationaux compétents ont été invités à faire part de leurs observations. S'appuyant sur les observations reçues[6], la FAO a ensuite procédé à l'élaboration d'un document sur les objectifs et les indicateurs[7], afin que le Groupe de travail l'examine. Celui-ci, à sa quatrième session, a examiné et révisé les objectifs et les indicateurs proposés, tels qu'ils figurent aux *annexes A* et *B* du présent document. Il a recommandé à la Commission de les adopter en tant qu'outils de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, compte tenu du caractère facultatif de son application[8].

7. Les objectifs et les indicateurs recommandés par le Groupe de travail reposent sur les considérations suivantes:

- Deux séries d'objectifs et d'indicateurs sont nécessaires. La première série d'indicateurs, permettant le suivi des réponses données par les pays au Plan d'action mondial, figure à l'*annexe A*. La seconde série d'objectifs et d'indicateurs, visant à évaluer l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières, est présentée à l'*annexe B*. Les indicateurs figurant à l'*annexe A* sont des indicateurs de réponse; ceux de l'*annexe B* sont des indicateurs d'état.
- Les objectifs et les indicateurs tiennent compte des exigences et des mesures plus générales qui ressortent des domaines prioritaires recensés dans le Plan d'action mondial.
- Ils sont centrés sur les mesures qui doivent être prises au niveau national. Les réseaux régionaux et/ou sous-régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organismes internationaux compétents seront invités à établir des rapports distincts sur leurs activités aux niveaux régional et mondial, respectivement.

8. À l'*annexe A*, à chaque domaine prioritaire du Plan d'action mondial correspondent un objectif et deux ou plusieurs indicateurs centrés sur des mesures essentielles à la réalisation des objectifs proposés. Les objectifs indiquent clairement les finalités que les pays sont appelés à réaliser au titre du Plan d'action mondial, tandis que les indicateurs permettent de mesurer les progrès que les pays

[5] Voir UNEP/CBD/AHTEG 2011. *Report of the Ad Hoc Technical Expert Group on Indicators for the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020*, https://www.cbd.int/doc/meetings/ind/ahteg-sp-ind-01/official/ahteg-sp-ind-01-03-en.pdf (en anglais).
[6] Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Hongrie, Madagascar et Norvège.
[7] CGRFA/WG-FGR-4/16/3.
[8] CGRFA-16/17/18, paragraphe 13.

accomplissent au regard de ces objectifs. Les priorités stratégiques étroitement apparentées du Plan d'action mondial ont été regroupées sous un seul et même indicateur.

9. Les dix indicateurs et les moyens de vérification qui sont proposés à l'*annexe A* permettront d'établir combien de pays ont réalisé les objectifs ou accompli des progrès dans leur concrétisation. S'agissant de la première série d'objectifs et d'indicateurs, les pays peuvent rendre compte des progrès accomplis en indiquant le degré de réalisation des objectifs sur une échelle de type Likert (par exemple si le processus d'établissement d'un inventaire national des ressources génétiques forestières ou d'un dispositif analogue a été mené à bien, est en cours ou n'a pas encore démarré).

10. À l'*annexe B*, à chaque domaine prioritaire correspondent un objectif et deux ou plusieurs indicateurs centrés sur l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières. Les objectifs indiquent clairement les finalités que les pays sont appelés à réaliser pour améliorer la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Les progrès accomplis dans la concrétisation de ces objectifs seront mesurés à l'aide de 10 indicateurs.

11. Aux *annexes A* et *B*, en correspondance des objectifs et des indicateurs on trouvera également les moyens de vérification proposés. À sa dernière session, le Groupe de travail a examiné un certain nombre de ces moyens de vérification et a demandé au Secrétariat d'inviter les points focaux nationaux à formuler des observations à ce sujet et à les communiquer par courriel, puis d'établir une liste révisée de moyens de vérification, pour examen et adoption par la Commission à sa seizième session ordinaire[9]. En juin 2016, la FAO a invité les points focaux nationaux à faire part de leurs observations sur une liste de moyens de vérification proposés. En septembre 2016, 12 pays avaient fait parvenir leurs observations et donné un retour d'information[10]. Les moyens de vérification, tels que présentés aux *annexes A* et *B*, tiennent compte des dernières observations reçues par la FAO. Une fois que les objectifs, les indicateurs et les moyens de vérification auront été approuvés, l'Organisation établira un glossaire des termes techniques utiles aux fins de l'établissement des rapports, comme l'a demandé le Groupe de travail[11].

IV. CALENDRIER POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

12. Le Groupe de travail, à sa dernière session, a également examiné et révisé un projet de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il a recommandé que la Commission adopte le calendrier proposé[12], tel qu'il figure à l'*annexe C* du présent document.

13. Conformément au projet de Plan stratégique 2018-2027 pour la Commission[13], la présentation du Deuxième rapport devrait avoir lieu lors de la dix-neuvième session ordinaire de la Commission (programmée en 2023). Préalablement au lancement de cette publication, il est proposé que la FAO établisse deux rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial en s'appuyant sur les rapports intérimaires présentés par les pays.

14. Le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial devra être présenté à la Commission à sa dix-septième session ordinaire (programmée en 2019). Le second rapport sera élaboré en concomitance avec le Deuxième rapport, puis présenté à la Commission, à sa dix-neuvième session ordinaire. Les processus mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et l'établissement du Deuxième rapport seront ainsi étroitement intégrés et complémentaires.

[9] CGRFA-16/17/18, paragraphe 14.
[10] Allemagne, Brésil, Canada, Finlande, France, Italie, Maroc, Norvège, Tchéquie, Royaume-Uni, Tanzanie et Vanuatu.
[11] CGRFA-16/17/18, paragraphe 16.
[12] CGRFA-16/17/18, annexe E.
[13] CGRFA-16/17/22.

15. Le calendrier présenté à l'*annexe C* récapitule les étapes du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et les principales activités à mener aux fins de l'établissement du Deuxième rapport. Il a été établi en partant de l'hypothèse que la Commission adoptera les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières à sa seizième session ordinaire. La FAO serait ainsi en mesure de mettre au point, d'ici au mois de mars 2017, des directives visant à guider l'établissement des rapports intérimaires des pays et de ceux des réseaux régionaux et des organismes internationaux. Les pays, les réseaux régionaux et les organismes internationaux seraient ensuite invités à présenter leurs rapports à la FAO pour le mois de décembre 2017 au plus tard. En 2018, l'Organisation s'emploiera à traiter et analyser les informations et les données reçues, puis elle procédera à l'élaboration de la version provisoire du premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, afin que le Groupe de travail l'examine à sa cinquième session. La qualité et l'exhaustivité de ce premier rapport dépendront largement du nombre de pays qui présenteront leurs rapports intérimaires, ainsi que de la valeur des informations fournies. Suite à l'examen du projet par le Groupe de travail, la FAO établira la version définitive du premier rapport sur la mise en œuvre, qui sera portée à l'attention de la Commission, à sa dix-septième session ordinaire (2019).

16. S'agissant de l'élaboration du second rapport sur la mise en œuvre, il est proposé de réduire de cinq à trois ans l'intervalle entre la publication des deux rapports. Ce nouvel arrangement permettrait aux pays de présenter un seul rapport contenant des informations utiles aux fins de l'établissement tant du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial que du Deuxième rapport, qui devront être présentés à la FAO pour le mois de juin 2020. De ce fait, sachant que la prochaine *Évaluation des ressources forestières mondiales* est elle aussi prévue pour 2020, la FAO n'aurait pas à demander des données d'ensemble sur les ressources forestières au titre de ce rapport. L'arrangement proposé permettrait au Groupe de travail d'examiner en concomitance la version provisoire du second rapport sur la mise en œuvre et celle du Deuxième rapport, à sa septième session, en 2022, et de recommander, le cas échéant, que la Commission se penche sur le Plan d'action mondial à sa dix-neuvième session ordinaire, en 2023. La Commission pourrait ainsi convenir ensuite, le cas échéant, d'une version actualisée du Plan d'action mondial à sa vingtième session ordinaire, en 2025.

Établissement des rapports nationaux

17. À sa quatrième session, le Groupe de travail a recommandé que la Commission demande à la FAO de préparer un projet de Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays, ainsi que des directives pour l'établissement de rapports par les réseaux régionaux et les organismes internationaux. Il a également recommandé que la Commission demande à la FAO de consulter par voie électronique le Groupe de travail et les points focaux nationaux sur ce projet de Directives, avant la mise au point de leur version finale au plus tard le 31 mars 2017. Il a en outre recommandé que les Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays donnent des précisions détaillées sur les exigences en matière d'établissement de rapports et comportent un glossaire définissant un certain nombre de termes comme la «conservation *in situ* et *ex situ*», la «domestication des essences forestières», les «programmes semenciers et de sélection»[14].

18. Une fois approuvés par la Commission, les objectifs, les indicateurs et les moyens de vérification serviront de base pour l'établissement d'un questionnaire et d'un modèle pour les rapports intérimaires que les pays seront invités à présenter à la FAO en vue de l'élaboration d'un rapport général sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il est important de distinguer les champs d'application respectifs du rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du Deuxième rapport. Le rapport sur la mise en œuvre fait principalement état des progrès accomplis au niveau national dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ainsi que de l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières, alors que le Deuxième rapport vise à fournir une évaluation plus complète et plus approfondie de la situation des ressources génétiques forestières elles-mêmes.

[14] CGRFA-16/17/18, paragraphe 16.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

19. La Commission souhaitera peut-être:

i) examiner les objectifs, les indicateurs et les moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières, tels que présentés aux *annexes A* et *B*, en vue de leur adoption en tant qu'outils de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;

ii) demander à la FAO de préparer un projet de Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays, ainsi que des directives pour l'établissement de rapports par les réseaux régionaux et les organismes internationaux;

iii) demander à la FAO de consulter par voie électronique le Groupe de travail et les points focaux nationaux sur le projet de Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays, avant la mise au point de leur version finale au plus tard en mars, en tenant compte de la nécessité de donner des précisions détaillées sur les exigences en matière d'établissement de rapports et d'inclure un glossaire;

iv) examiner le calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, tel qu'il figure à l'*annexe C*, en vue de son adoption;

v) encourager les pays à se préparer afin de procéder à la collecte des informations et des données requises pour faciliter la présentation des premiers rapports intérimaires des pays dans les délais convenus;

vi) demander à la FAO de mobiliser des fonds extrabudgétaires, afin d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à établir leurs rapports intérimaires;

vii) demander à la FAO d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organismes internationaux compétents à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

ANNEXE A

OBJECTIFS, INDICATEURS ET MOYENS DE VÉRIFICATION PROPOSÉS POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES*

Domaine prioritaire	**Objectif***	**Indicateur (réponse)**	**Moyen(s) de vérification****
Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières	La disponibilité de données et d'informations sur les ressources génétiques forestières est accrue	Degré d'établissement d'inventaires nationaux*** des ressources génétiques forestières ou de dispositifs analogues	Nombre et liste de pays disposant d'inventaires nationaux des ressources génétiques forestières opérationnels ou de dispositifs analogues
		Degré d'établissement de systèmes d'information nationaux actualisés sur les ressources génétiques forestières	Nombre et liste de pays disposant d'un ou plusieurs systèmes d'information nationaux actualisés sur les ressources génétiques forestières ou d'autres dispositifs analogues
Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières	Les systèmes nationaux pour la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières sont renforcés	Degré d'établissement de systèmes nationaux de conservation *in situ*	Nombre et liste de pays disposant de systèmes nationaux opérationnels pour la conservation *in situ*
		Degré d'établissement de systèmes nationaux de conservation *ex situ*	Nombre et liste de pays disposant de systèmes nationaux opérationnels pour la conservation *ex situ*
Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières	Les programmes semenciers et de sélection, ainsi que les activités de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation des ressources génétiques forestières, sont renforcés, y compris en ce qui concerne les collections de conservation	Degré d'établissement de programmes semenciers nationaux	Nombre et liste de pays dotés de programmes semenciers nationaux opérationnels ou de dispositifs analogues
		Degré d'établissement de programmes de sélection	Nombre et liste de pays dotés de programmes de sélection nationaux opérationnels
		Degré de mise en œuvre d'activités de vulgarisation visant à promouvoir une utilisation appropriée des ressources génétiques forestières	Nombre et liste de pays dotés de programmes ou d'activités de vulgarisation en cours d'exécution concernant l'utilisation des ressources génétiques forestières
Politiques, institutions et renforcement des capacités	Des mécanismes de coordination nationaux pour les ressources génétiques forestières sont mis en place et des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation de ces ressources sont définies et mises en œuvre	Degré d'établissement de mécanismes de coordination nationaux pour les ressources génétiques forestières	Nombre et liste de pays dotés de mécanismes de coordination nationaux pour les ressources génétiques forestières
		Degré d'établissement de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières	Nombre et liste de pays mettant en œuvre des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières

		Mesure dans laquelle les stratégies nationales contribuent à la mise en œuvre des stratégies régionales ou sous-régionales de conservation des ressources génétiques forestières	Nombre et liste de pays dont les stratégies nationales contribuent à la mise en œuvre des stratégies régionales ou sous-régionales de conservation des ressources génétiques forestières

* On entend par objectifs les moyens permettant d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ils ont été définis sur la base des priorités stratégiques recensées par le Plan.

** Les pays peuvent communiquer les progrès accomplis en indiquant le degré de réalisation des objectifs sur une échelle de type Likert.

*** Dans le contexte du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, l'établissement des rapports nationaux peut être fondé sur des données recueillies au niveau national et/ou infranational, car certains pays peuvent ne pas avoir de systèmes en place au niveau national, mais en avoir au niveau infranational.

ANNEXE B

OBJECTIFS, INDICATEURS ET MOYENS DE VÉRIFICATION PROPOSÉS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DE CONSERVATION, D'UTILISATION ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Domaine prioritaire	**Objectif***	**Indicateur (état)**	**Moyen(s) de vérification****
Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières	Les ressources génétiques forestières sont régulièrement évaluées et caractérisées	Évaluation des ressources génétiques forestières	Nombre et liste d'essences dont l'aire de répartition actualisée au niveau national a été établie
		Caractérisation des ressources génétiques forestières	Nombre et liste d'essences qui ont été caractérisées sur la base de données non moléculaires (essais de provenance, zonage écologique ou climatique, par exemple) Nombre et liste d'essences qui ont été caractérisées sur la base de données moléculaires (échantillonnage des populations à l'échelle de l'aire de répartition pour l'étude des marqueurs moléculaires, par exemple)
Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières	Les ressources génétiques forestières sont conservées *in situ* et des mesures complémentaires de conservation *ex situ* ont été mises en œuvre	Quantité de ressources génétiques forestières conservées *in situ*	Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes de conservation *in situ* Nombre de populations conservées *in situ*, par essence Superficie (ha) désignée et gérée à des fins de conservation *in situ*, par essence
		Quantité de ressources génétiques forestières conservées *ex situ*	Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes de conservation *ex situ* Nombre d'unités conservées *ex situ*, par essence Superficie (ha) désignée et gérée à des fins de conservation *ex situ*, par essence

Domaine prioritaire	Objectif*	Indicateur (état)	Moyen(s) de vérification**
			Nombre d'échantillons conservés *ex situ* (banques de semences et de clones), par essence
Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières	L'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières sont améliorées	Essences couvertes par les programmes semenciers et de sélection (y compris la coopération internationale en matière de sélection et les activités menées par le secteur privé)	Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes semenciers nationaux Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes de sélection nationaux
		Production de matériels forestiers de reproduction	Superficie (ha) et nombre de peuplements semenciers, par essence Superficie (ha) et nombre de vergers semenciers, par essence Quantité (nombre annuel moyen) de matériel végétal produit par macro et micropropagation, par essence
		État d'avancement des programmes de sélection	Cycle d'essais et de sélection (1re, 2e génération, etc.), par essence
Politiques, institutions et renforcement des capacités	Les politiques et les capacités favorisant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières sont renforcées	Prise en compte de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques forestières dans les politiques nationales pertinentes	Nombre de pays ayant intégré la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières dans leurs programmes forestiers nationaux et/ou leurs politiques forestières nationales Nombre de pays ayant intégré la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières dans leurs plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et/ou dans les politiques connexes Nombre de pays ayant intégré la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières dans leurs stratégies nationales d'adaptation au changement climatique

Domaine prioritaire	Objectif*	Indicateur (état)	Moyen(s) de vérification**
		Participation à la collaboration régionale/sous-régionale sur les ressources génétiques forestières	Nombre de pays participant à des réseaux régionaux/sous-régionaux sur les ressources génétiques forestières
		Participation à la coopération internationale en matière de recherche et de développement sur les ressources génétiques forestières	Nombre de pays et d'organismes nationaux participant à la coopération internationale en matière de recherche et de développement sur les ressources génétiques forestières

* On entend par objectifs les moyens permettant d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ils ont été définis sur la base des priorités stratégiques recensées par le Plan.

** Dans le contexte du suivi de l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières, l'établissement des rapports nationaux peut être fondé sur des données recueillies au niveau national et/ou infranational, car certains pays peuvent ne pas avoir de systèmes en place au niveau national, mais en avoir au niveau infranational.

ANNEXE C

CALENDRIER PROPOSÉ POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES*, Y COMPRIS LES ÉTAPES CLÉS DE L'ÉLABORATION DU *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE*

Calendrier	Étapes/Activités
Étapes préparatoires	
2017	La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa seizième session ordinaire, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • les objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières; • le calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
Mars 2017	Mise au point de la version finale des Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays en consultation avec les membres du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) et les points focaux nationaux. Diffusion des Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays / des directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des réseaux régionaux et des organismes internationaux.
Premier rapport sur la mise en œuvre	
Décembre 2017	Dernier délai pour la présentation des premiers rapports intérimaires des pays / des rapports intérimaires des réseaux régionaux et des organismes internationaux.
2018	Le Groupe de travail, à sa cinquième session, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • le projet de premier rapport sur la mise en œuvre, élaboré sur la base des premiers rapports intérimaires des pays / des rapports intérimaires des réseaux régionaux et des organismes internationaux; • l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Deuxième rapport); • le projet de Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays (rapports intégrés propres à étayer l'établissement du second rapport sur la mise en œuvre et du Deuxième rapport).
2019	La Commission, à sa dix-septième session ordinaire, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • le premier rapport sur la mise en œuvre, examiné par le Groupe de travail à sa cinquième session; • l'élaboration du Deuxième rapport;

	• le projet de Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays (rapports intégrés propres à étayer l'établissement du second rapport sur la mise en œuvre et du Deuxième rapport).

Calendrier	Étapes/Activités
Second rapport sur la mise en œuvre/Élaboration du Deuxième rapport	
Juin 2019	Diffusion des Directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays / des directives sur les rapports intérimaires des réseaux régionaux et des organismes internationaux.
2020	Le Groupe de travail, à sa sixième session, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • l'état d'avancement de l'élaboration du Deuxième rapport; • l'état d'avancement de la présentation des rapports intérimaires des réseaux régionaux et des organismes internationaux.
Juin 2020	Dernier délai pour la présentation des rapports intérimaires des pays en ce qui concerne le second rapport sur la mise en œuvre et le Deuxième rapport. Dernier délai pour la présentation des rapports intérimaires des réseaux régionaux et des organismes internationaux.
2021	La Commission, à sa dix-huitième session ordinaire, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • l'état d'avancement de l'élaboration du second rapport sur la mise en œuvre et du Deuxième rapport;
2022	Le Groupe de travail, à sa septième session, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • le projet de second rapport sur la mise en œuvre; • le projet de Deuxième rapport.
2023	La Commission, à sa dix-neuvième session ordinaire, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • le second rapport sur la mise en œuvre, examiné par le Groupe de travail à sa septième session; • le projet de Deuxième rapport, examiné par le Groupe de travail à sa septième session.
2024	Le Groupe de travail, à sa huitième session, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • le projet de mise à jour du Plan d'action mondial.
2025	La Commission, à sa vingtième session ordinaire, examine: • le rapport intérimaire de la FAO; • le projet de mise à jour du Plan d'action mondial, examiné par le Groupe de travail à sa huitième session.